

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 26 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 7 juin 2019 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées

NOR : ARMH1922932A

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-369 en date du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;

Vu le décret n° 2008-647 du 30 juin 2008 instituant une allocation d'aide à la mobilité du conjoint et une indemnité temporaire de mobilité en faveur de certains agents du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité institué par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2019 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 7 juin 2019 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère de la défense est modifiée conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. – Les lignes suivantes sont remplacées en ces termes :

1. La ligne :

«

EMA	Centre interarmées de coordination du soutien Commandement de la base de défense de MARSEILLE (13)	Expert réseaux et systèmes de télécommunications	Niveau II	10 000 €	3 ans	1
-----	--	--	-----------	----------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

«

EMA	Centre interarmées de coordination du soutien Commandement de la base de défense de MARSEILLE (13)	Coordonnateur SIC	Niveau II	10 000 €	3 ans	1
-----	--	-------------------	-----------	----------	-------	---

» ;

2. La ligne :

«

DRSD	Direction zonale Sud TOULON (83)	Officier contre-ingérence cyber zonal	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
------	----------------------------------	---------------------------------------	----------	----------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

DRSD	Direction zonale Sud TOULON / antenne ISTRE (13)	Officier contre-ingérence cyber zonal	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
------	--	---------------------------------------	----------	----------	-------	---

» ;

3. La ligne :

«

DRSD	Direction zonale Sud TOULON (83)	Officier de contre-ingérence cyber zonal	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
------	----------------------------------	--	----------	----------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

«

DRSD	Direction zonale Sud TOULON / antenne TOULOUSE (31)	Officier de contre-ingérence cyber zonal	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
------	---	--	----------	----------	-------	---

» ;

4. La ligne :

«

DIRISI	Direction centrale / sous-direction achat finances LE KREMLIN-BICETRE (94)	Acheteur du bureau marches	Niveau II	9 000 €	3 ans	1
--------	--	----------------------------	-----------	---------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

DIRISI	Direction centrale / sous-direction achat finances LE KREMLIN-BICETRE (94)	Acheteur confirmé	Niveau II	9 000 €	3 ans	1
--------	--	-------------------	-----------	---------	-------	---

» ;

5. La ligne :

«

DIRISI	Direction centrale / sous-direction achat finances LE KREMLIN-BICETRE (94)	Adjoint au chef de la section achats télécommunications Chargé de projet PRODEF	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
--------	--	---	----------	----------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

DIRISI	Direction centrale / sous-direction achat finances LE KREMLIN-BICETRE (94)	Chargés d'études 5A/13	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
--------	--	------------------------	----------	----------	-------	---

».

Art. 3. – Les lignes suivantes sont ajoutées :

«

SCA	Groupement de soutien de la base de défense TOULON (83)	Conducteur routier	Niveau III	10 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense TOULON (83)	Conducteur routier	Niveau III	10 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense TOULON (83)	Technicien mobilité terrestre	Niveau II	10 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense TOULON (83)	Agent d'achat / Traitant de cartes d'achat	Niveau III	7 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense TOULON (83)	Agent d'engagement / Chargé du suivi budgétaire	Niveau III	7 000 €	3 ans	1
SCA	Centre interarmées du soutien solde et déplacements professionnels RAMBOUILLET (78)	Chef division ressources humaines	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense VER-SAILLES (78)	Agent gestion ADM rémunération	Niveau III	5 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense VER-SAILLES (78)	Agent comptable	Niveau III	5 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense VER-SAILLES (78)	Agent régie	Niveau III	5 000 €	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense Paris-Ecole militaire PARIS (75)	Préventeur	Niveau III	6 000 €	3 ans	1
SCA	Plateforme commissariat RAMBOUILLET (78)	Agent d'ordonnancement	Niveau III	5 000 €	4 ans	1
SCA	Centre interarmées du soutien équipements commissariat RAMBOUILLET (78)	Agent d'achat	Niveau III	6 000 €	4 ans	1

».

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 17 juin 2019.

Art. 5. – Le directeur des ressources humaines du ministère des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2019.

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
de la gestion du personnel civil,*
A. RAVAUD